



## Déclinaison du volet agricole du Grand plan d'investissement en Normandie

Doté de 5 milliards d'Euros sur 5 ans, le volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) est l'instrument financier au service des filières de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture. Il soutient la modernisation et l'innovation au sein de ces secteurs, en cohérence avec les plans stratégiques de filière élaborés au niveau national dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation.

Trois grands axes structurent le volet agricole du GPI :

- axe 1 : transformation de l'amont agricole et forestier
- axe 2 : amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier
- axe 3 : innovation et structuration des filières

La Normandie dispose d'un atout économique majeur avec la richesse de ses productions agricoles et forestières ainsi que ses entreprises de transformation. Le Volet agricole du Grand plan d'investissement donne des capacités supplémentaires de modernisation et d'innovation pour l'ensemble de ces filières visant à accélérer leur évolution vers des productions durables et respectueuses des attentes de nos citoyens.

**Si vous avez un projet** et souhaitez être orienté sur le dispositif de soutien du GPI le plus adapté, vous pouvez contacter :

- Axe 1 : Direction départementale des territoires (et de la mer) de votre département
- Axes 2 et 3 : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie

Thierry GIRAULT

[thierry.girault@agriculture.gouv.fr](mailto:thierry.girault@agriculture.gouv.fr)

02 32 18 95 33

- Référent régional : Secrétariat général pour les affaires régionales, préfecture de Normandie

Christian BLANQUART

[christian.blanquart@normandie.gouv.fr](mailto:christian.blanquart@normandie.gouv.fr)

02 32 76 51 79

Pour en savoir plus : <http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr>